Le Trait d'Union Éparchois

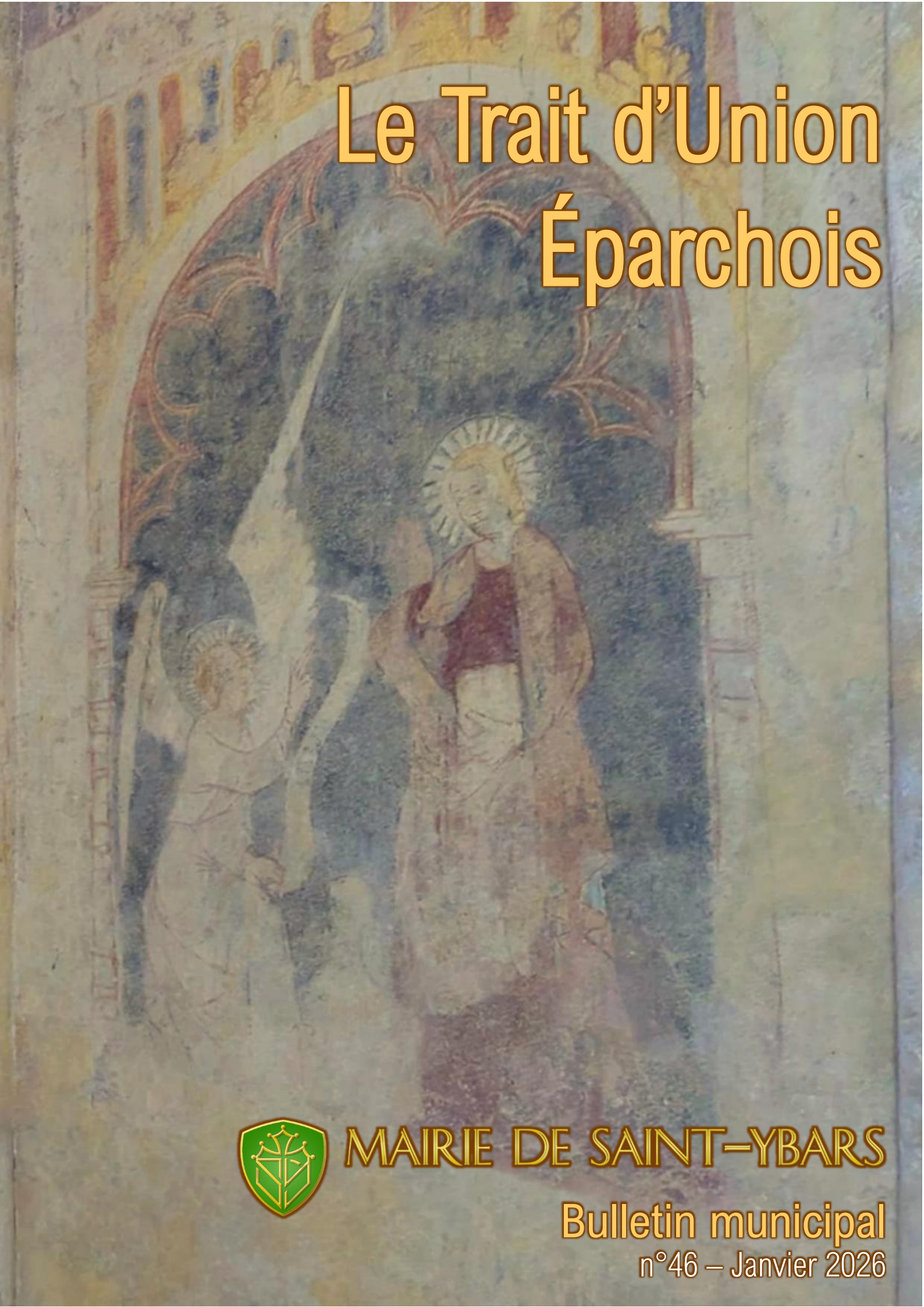

MAIRIE DE SAINT-YBARS

Bulletin municipal

n°46 – Janvier 2026

Bonheur.
Santé.
Sérénité...

MEILLEURS

2026

ÉDITO

Cher.es ami.es,
cher.es administré.es,

En cette période pré-électorale des élections municipales, je me dois de respecter un certain devoir de réserve. C'est pourquoi je vais seulement vous annoncer que les caméras de vidéo-surveillance sont en service depuis quelques semaines Place d'AFN et sur le parking de la salle des fêtes.

Je souhaite quand même évoquer ici la situation de notre pays qui traverse une crise institutionnelle, démocratique, financière, économique, politique et surtout agricole. Au moment où j'écris ces quelques mots, plusieurs interrogations restent sans réponses. Aurons-nous un budget pour 2026 ? Aurons-nous un premier ministre et un gouvernement ? Aurons-nous de nouvelles élections législatives anticipées ?

Nos élites ont voulu nous faire croire qu'un régime parlementaire et une politique du compromis allaient se mettre en place afin de solutionner cette crise. Au bout du compte, c'est une politique de la compromission et un régime des partis et qui se sont mis en place, et qui n'arrivent pas à se mettre d'accord dans l'intérêt de la nation.

Cette pagaille politique majeure, jamais vue sous la Vème République, risque fort d'avoir des répercussions sur notre vie quotidienne et d'atteindre notre moral. Elle aura inévitablement des répercussions sur le budget communal mais également sur celui de nos ménages.

Malheureusement, compte tenu de cette situation, je ne peux m'empêcher de penser que nous allons devoir affronter des jours difficiles, difficiles pour le monde rural agricole où nous vivons quotidiennement. Avec cette crise sanitaire, nos agriculteurs auront du mal à vendre leur production et vont être privés de revenus tant il est à craindre que ce manque de viande de qualité fasse exploser les prix.

Comme la majorité des Français, je leur apporte mon total soutien et je suis solidaire de leur lutte. Comme la majorité des Français je m'oppose aux accords européens sur le Mercosur, je m'oppose à l'importation et à la consommation de cette viande de mauvaise qualité engraissée avec des piqures aux hormones.

Envers et contre tout, pourtant, ne baissons pas les bras devant ces tristes perspectives et j'espère alors que ces fêtes se sont bien passées et que vous avez pu avoir de jolis moments d'échanges avec vos familles afin de construire ensemble sérénité et espoir pour l'avenir de notre pays, de nos communes et de nos proches.

En mon nom personnel et au nom de l'ensemble de l'équipe et du personnel communal, je vous souhaite tous nos vœux de réussite, de santé, de sérénité et de partage.

MAIRIE DE SAINT-YBARS

Première Bastide Ariégeoise du XIIIe siècle

Adresse : 12 Place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Téléphone : (05) 34 02 86 52

Courriel : mairie@saint-ybars.fr

Site internet : www.saint-ybars.fr

Horaires d'ouverture

Mardi et mercredi	8 h 30 – 12 h 30	14 h 00 – 17 h 00
Jeudi au samedi	8 h 30 – 12 h 30	

Fermé le lundi

SOMMAIRE

LE C.C.A.S. 5
LES COMMISSIONS MUNICIPALES 6
…FLASH INFO…FLASH INFO…FLASH INFO…FLASH 7
550 JEUNES CHORISTES, DONT 40 ARIÉGEOIS,
ONT FAIT VIBRER LES VOÛTES DE NOTRE-DAME ET DE SAINT-SULPICE ! 7
CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETÉ FRANÇAISE … 7
FÊTE DE LA NATURE 2026 : AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER L'EAU 8
DÉMOGRAPHIE ET POPULATION 9
VIE CITOYENNE 9
COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918 9
VIE SCOLAIRE 11
DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE... 11
ATOUT MÔMES ! 11
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE 11
LE COMITÉ DES FÊTES 11
QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ? 12
VITALITÉ ÉPARCHOISE 12
DU CÔTÉ DE LA BANDA… 13
ATELIER DE DESSIN-PEINTURE «*ET P'ART CHOIX*» 13
VIE CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE 13
AIDE À LA PERSONNE : NOUVELLES SOLUTIONS À SAINT-YBARS 13
VIE PRATIQUE 14
L'AGENCE POSTALE DE SAINT-YBARS COMMUNIQUE… 14
UN POINT SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ… 14
NOTRE PÔLE SANTÉ 16
HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE 17
LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS 18
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS 18
MONTER À SAINT-YBARS 21
LOCATION SALLE DES FÊTES 21
CONCESSIONS FUNÉRAIRES / TARIFS 21
CULTE À SAINT-YBARS 21
LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE 22
FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX 23

LE C.C.A.S.

(Centre Communal d'Actions Sociales)

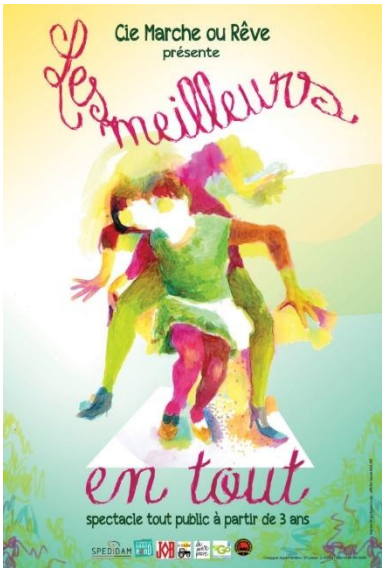

Le vendredi 19 décembre, les enfants de l'école, les membres du CCAS et les personnes âgées du village se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un goûter de Noël intergénérationnel. L'après-midi a commencé par "Les meilleurs en tout", spectacle offert par le CCAS aux petits et grands.

Ensuite, les enfants ont remis le "bon de Noël" (également offert par le CCAS) aux personnes âgées présentes. Ce moment de partage a donné lieu à des échanges ; et il est à noter que nos "aînés" ont été très généreux car chaque enfant a reçu un cadeau : Un grand merci à eux !

Après cela, il était enfin l'heure de "passer à table" : Les écoliers avaient concocté le goûter (truffes, sablés, gâteaux...) et les membres du CCAS avaient prévu les boissons.

Tout le monde s'est régalé et c'est avec plaisir que les enfants ont servi leurs aînés (un peu plus nombreux chaque année).

Tout petits, petits, moyens, grands et "très grands" ont passé une excellente après-midi : Merci au CCAS et rendez-vous en décembre 2026 !

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les travaux et prospectives des commissions municipales ne seront pas évoquées dans ce numéro.

…FLASH INFO…FLASH INFO…FLASH INFO…FLASH

550 jeunes choristes, dont 40 Ariégeois, ont fait vibrer les voûtes de Notre-Dame et de Saint-Sulpice !

Le grand chœur à Notre-Dame de Paris dirigé par Stéphanie Marc © M.C.

Le samedi 15 novembre 2025, 550 choristes provenant de cinq écoles de la Compagnie de Marie Notre-Dame se sont retrouvés pour chanter à Notre-Dame de Paris puis à Saint-Sulpice.

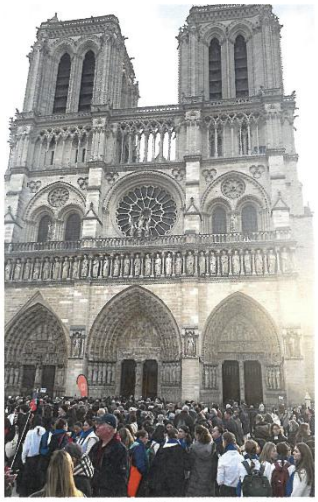

L'attente devant Notre-Dame © P.A.

Ils ont entre 10 et 20 ans, habitent Marseille, Limoges, Lyon, Paris ou… Pamiers… et ont en commun d'être scolarisés dans un établissement du réseau de la Compagnie de Marie Notre-Dame. L'Éparchoise Stéphanie Marc, professeur d'Éducation musicale à l'Institution Notre-Dame de Pamiers depuis 2002 et responsable de la chorale du Secondaire depuis de nombreuses années. Après avoir animé la messe à 9h30, c'est le soir venu, à Saint-Sulpice (la plus vaste église de Paris presque comble) que les cinq chorales présentèrent leur répertoire, d'abord individuellement au moyen de chants profanes ou religieux, puis toutes réunies. La chorale de Pamiers dirigée par Stéphanie Marc, s'y est notamment distinguée par un puissant Kyrie extrait de la Messe Brève en ré majeur de Léo Delibes, puis en grand chœur le Cantique de Jean Racine et l'Ave Verum de Mozart.

Le chœur de Notre-Dame de Pamiers à St-Sulpice © M.C.

« Ce weekend fut un beau moment d'émerveillement, de gratitude. On n'est rien sans les équipes et les êtres qui veulent s'engager, aller jusqu'au bout et donner du sens. Stéphanie Marc a permis à beaucoup de nos jeunes de se révéler » a conclu le directeur de l'établissement, Dominique Béranger.

Des souvenirs plein la tête et pour longtemps pour Stéphanie et ses élèves...

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française …

La municipalité de SAINT-YBARS a été invité à assister à une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française le vendredi 19 décembre 2025 à 14h30 dans les salons d'honneur de la Préfecture de FOIX.

Cette cérémonie présidée par le Secrétaire Général a pour objet d'accueillir des étrangers de diverses nationalités qui viennent d'acquérir la Nationalité Française. Une administrée de la commune de SAINT-YBARS de nationalité Vénézuélienne était dans la liste des personnes naturalisées.

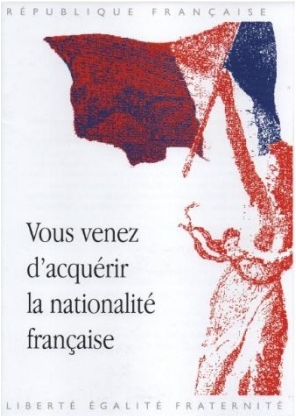

À cette occasion, monsieur le maire, a remis à l'intéressée le livret d'accueil et la cérémonie a été clôturée par la Marseillaise

entonnée par les 56 personnes concernées (32 hommes et 24 femmes) de 28 nationalités différentes. Nous sommes heureux d'accueillir madame SILVA MORA Jazmin Del Rosario et nous lui souhaitons une bonne intégration. !

Fête de la Nature 2026 : Agir ensemble pour préserver l'eau

Le SMIVAL et le RESEdA co-organise la Fête de la Nature 2026 au Lac de Saint-Ybars !

Le **jeudi 22 mai 2026, de 11h à 20h**, le SMIVAL et le RESEdA (Réseau d'Éducation et de Sensibilisation à l'Environnement d'Ariège) organisent une **journée exceptionnelle** au **Lac de Saint-Ybars**. Ouverte aux écoles primaires (cycle 3) et au grand public, cette édition mettra à l'honneur les **richesses naturelles du territoire** et les **enjeux liés à l'eau**, à travers des ateliers ludiques et accessibles à tous.

Au programme :

- L'après-midi : Une quizaine de structures proposeront des **animations** autour de la **ressource en eau** et de la **biodiversité locale** (balades, observations, etc.) pour les élèves de cycle 3.
- En fin d'après-midi : Des **ateliers gratuits pour toute la famille** et un **espace jeux libres** seront proposés autour du lac.
- En début de soirée : Une **pause musicale et gourmande** viendra clore cette journée en douceur.

Francis BOY, vice-président du SMIVAL et Maire de Saint-Ybars, souligne l'importance de cette initiative : *« Le lac de Saint-Ybars est un site naturel remarquable de la vallée de la Lèze. Je suis heureux de pouvoir y accueillir la 20e édition de la Fête de la Nature»*

Rendez-vous le 22 mai pour une journée de découverte, d'apprentissage et de convivialité !

Édition Fête de la Nature 2025, Parc de Bouychères

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

NAISSANCES

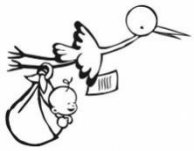

Gabin MARTINEZ, fils de Aurélien MARTINEZ et de Annie VAUTIER, né le 09 juin 2025
Lilou NOYES MOREAUD, fille de Ludovic NOYES et de Lydie MOREAUD, née le 07 novembre 2025
Louis LEBRETON, fils de Simon LEBRETON et de Shawnie HAMER, né le 08 janvier 2026

DÉCÈS

Laurence DALIOT décédée le 24 janvier 2025 à l'âge de 94 ans
Jean MARIANI décédé le 1er mars 2025 à l'âge de 91 ans
Yanek WROZ décédé le 06 mai 2025 à l'âge de 59 ans
Dominique GAFFIÉ décédé le 15 mai 2025 à l'âge de 70 ans
Marie POUYADE décédée le 22 septembre 2025 à l'âge de 75 ans
Fernande CLAVERIE décédée le 27 septembre 2025 à l'âge de 90 ans
Marie-Hélène BERGOUT décédée le 29 septembre 2025 à l'âge de 63 ans
Arlette GAY décédée le 08 octobre 2025 à l'âge de 84 ans
René GIMET décédé le 10 octobre 2025 à l'âge de 94 ans
Gérard TASTAYRE décédé le 15 octobre 2025 à l'âge de 90 ans
Paul André BERGOUT décédé le 30 novembre 2025 à l'âge de 90 ans
Myriam SCHAUB décédé le 13 janvier 2026 à l'âge de 55 ans
Alfred Jean BLOY décédé le 17 janvier 2026 à l'âge de 100 ans
Alain AUGÉ décédé le 25 janvier 2026 à l'âge de 77 ans

MARIAGES

Javier MAILLET et **Pascale CAROL** le 21 juin 2025
Alexis GIONOGLIO et **Mélanie MORDELET** le 28 juin 2025

VIE CITOYENNE

Commémoration du 11 Novembre 1918

Comme chaque année, la commune a commémoré, le mardi 11 novembre 2025, le 107e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Cette cérémonie a revêtu un caractère spécial puisque la municipalité a tenu à célébrer également le

centenaire de la construction de la stèle du monument aux morts achevée en 1925.

À cette occasion, un piquet d'honneur du 1er régiment de chasseurs parachutiste de Pamiers, invité par la municipalité, nous honorait de sa présence. Monsieur le maire avait également invité, à cette occasion, les deux anciens maires messieurs Jacques VERKINDEREN et Henri ESQUIROL ainsi que Marie-France CROS, enfant de Saint-Ybars, adjudant-chef de réserve au 1er régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers

Étaient également présents les enfants et enseignants de l'école, les élus du conseil municipal, les anciens combattants, les portes drapeaux, le personnel communal, les présidents d'associations et bien sur la banda Los Compañeros. Un public nombreux avait également pris part au cortège qui s'est élancé depuis la place Éparchoise jusqu'au monument aux morts.

C'est au rythme de marches militaires, interprétées par la banda, que le piquet d'honneur militaire a défilé jusqu'au monument aux morts, décoré pour la circonstance, suivi par un long cortège.

Après un bref discours, monsieur le maire, entouré de ses deux prédécesseurs, déposait une gerbe au pied du monument. S'en sont suivis la minute de silence et la sonnerie aux morts.

Il a ensuite cédé la parole à monsieur Henri ESQUIROL grand connaisseur de l'histoire de cette guerre et notamment sur une période noire de notre histoire, les fusillés pour l'exemple. En 1917, le Général NIVELLE lançait une grande offensive qui devait mettre fin à la guerre "la bataille du chemin des Dames". Malheureusement, cette offensive s'est soldée par un échec avec de nombreuses pertes dans les rangs de l'Armée française. Les soldats à bout de force, privés de permissions, ont commencé à se révolter pour protester contre ces tueries. Afin de mater cette rébellion, l'état-major a fait fusiller de nombreux soldats présumés meneurs que l'on a appelés les "fusillés pour l'exemple". Au total, on dénombre environ 650 soldats français tués par des Français.

Un enfant de Saint-Ybars, Louis FLOURAC a été fusillé le 20 juin 1917 à Charisse (Aisne) il avait 24 ans. Non seulement ces soldats avaient payé de leur vie mais en plus, l'autorité militaire ne les reconnaissaient pas morts pour la France et leur nom n'avaient pas été gravés sur les nombreux monuments aux morts érigés dans toute la France et notamment celui de Saint-Ybars.

Une injustice que monsieur ESQUIROL, alors maire de Saint-Ybars, avait réparée en faisant graver dans les années 2000 le nom de Louis FLOURAC sur ce monument. Merci Henri pour ce geste courageux. Merci également pour ce rappel de l'histoire qui a enchanté le nombreux public présent.

Cette cérémonie s'est terminée par la Marseillaise chantée par les enfants de l'école accompagnés par la banda. Après avoir salué les portes drapeaux et le piquet d'honneur du 1er RCP, le cortège s'est retrouvé sous les halles pour un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur. Toutes les personnes présentes sont reparties ravies - et pour certaines très tard… de cette matinée inoubliable.

VIE SCOLAIRE

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE…

L'armistice de la première guerre mondiale

Le lundi 10 novembre 2025, on est allé observer le monument aux morts du village de Saint Ybars. Ce monument permet de se souvenir des morts au combat pour la France, des deux guerres mondiales. Sur ce monument, on a découvert les noms des soldats qui sont morts pendant la guerre.

Ce monument a été construit après la première guerre mondiale, il y a tout juste cent ans.

Le mardi 11 novembre, nous sommes allés à la cérémonie de l'armistice de la guerre de 1918 avec nos parents.

Monsieur Boy, le maire du village, a fait un discours. Des militaires ont assisté à la cérémonie. Il y avait aussi des pompiers. La banda « Los Compañeros » a joué la Marseillaise après que les enfants aient chanté l'hymne de la France.

Augustin, Bjorn, Cathy, Maina

La cérémonie du 11 novembre

Après les discours de plusieurs maires et anciens maires, nous avons chanté la Marseillaise que nous avons apprise en classe. Puis nous avons fait une minute de silence en l'honneur des soldats morts pour la France. Nous avons également lu les noms des soldats morts pendant la première et la deuxième guerre mondiale.

Cette année, il y avait beaucoup de monde.

Elsa, Julia, Mathéo

ATOUT MÔMES !

Le 25 septembre s'est tenue Assemblée Générale de l'APE. Un nouveau bureau a été élu. Nous avons fait le point sur l'année précédente et nous avons programmé les événements pour l'année 2025-2026.

Nous avons fêté Halloween !! Nous remercions tous les participants d'avoir contribué au plus grand bonheur des enfants.

Nous avons eu le plaisir de participer au marché de Noël de Saint Ybars.

Nous remercions encore toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ces manifestations.

APE Atout-mômes

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Tous contre le cancer a l'initiative du Comité des Fêtes et du restaurant l'Authentique

Dans le cadre d'Octobre Rose, mois dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer, une journée solidaire a été organisée dans notre commune par le Comité des Fêtes et le restaurant l'Authentique.

Tout au long de la journée, les habitants ont répondu présents pour participer aux animations proposées dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Vêtus de rose, symbole de cette mobilisation nationale, petits et grands ont témoigné leur soutien aux personnes concernées par la maladie.

Au programme figuraient notamment une marche ouverte à tous, ainsi que diverses activités.

Grace à l'engagement du Comité des Fêtes, de l'Authentique ainsi qu'au soutien de la municipalité, cette journée fût une réussite.

Nous remercions chaleureusement Vanessa et Benjamin qui nous ont accueillis et régalés avec un repas à la hauteur de l'événement.

Un grand merci également aux commerçants, artisans et entreprises pour leurs dons.

Les fonds récoltés seront reversés à la ligue contre le cancer.

Ensemble, continuons à soutenir Octobre Rose.

Quoi de neuf à la bibliothèque municipale ?

Amis lectrices et lecteurs,

Comme chaque année, la bibliothèque municipale de Saint-Ybars, s'est enrichie de nombreux ouvrages pour adultes et enfants.

Pour rappel, le prêt d'ouvrage est gratuit, les adultes sont accueillis un lundi sur deux, les dates sont affichées à la bibliothèque, les élèves viennent un mardi sur deux avec leur enseignant.

Un petit groupe de lecteurs adultes vient régulièrement, n'hésitez pas à nous rendre visite car nous proposons tous types d'ouvrages : des classiques, mais aussi des best sellers récents.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et de belles lectures.

Les bénévoles de la bibliothèque,

Patricia et Michel

Vitalité éparchoise

Une année 2026 pleine de vie et de surprises

L'équipe de **la Vitalité Éparchoise** adresse à toutes et à tous ses vœux les plus chaleureux pour une belle et joyeuse année 2026 !

Et pour bien la commencer, l'association a concocté un programme d'animations riche, varié et plein de surprises.

Dès janvier, le 17 à 21 h, la salle des fêtes s'est transformée en salle obscure pour une séance cinéma avec le film de 2024 *Le Comte de Monte Cristo*, porté par Pierre Niney.

En février, le 28, place à la musique avec un hommage à **Claude Nougaro**, en présence de **Cécile Nougaro**.

Le mois de mars, le 29, aura des accents du Sud avec une **soirée occitane** animée par le chanteur **Éric Fraj**.

Le 10 mai, l'association organisera son **marché de printemps avec un spectacle aérien** si le temps le permet, accompagné d'un **vide-greniers** convivial, ouvert à tous.

En juin, ambiance rythmée garantie avec un **concert de blues**,

En juin également : une journée **« Boules et Billes »**, un rendez-vous ludique où toutes les formes de boules seront à l'honneur… même les carrées !

À la rentrée, en septembre, cap sur les rythmes latinos avec un **concert haut en couleurs**.

Le 7 novembre, place au rire grâce à la troupe des **Déjantés de la Lèze**, qui présentera sa nouvelle pièce de théâtre

Et pour clore l'année en beauté, **le marché de Noël** viendra réchauffer les cœurs en **décembre**.

Mais ce n'est pas tout ! De nouvelles animations sont déjà en préparation : **théâtre de rue, land art**, et bien d'autres encore. Pour ne rien manquer, suivez l'actualité de la Vitalité Éparchoise sur les réseaux sociaux.

Tout au long de l'année, **des balades botaniques** guidées par **Gabriele**, botaniste passionnée, inviteront à découvrir la flore locale, tandis que **les visites historiques** du village, menées par **Henri Esquirol**, permettront de (re)découvrir Saint-Ybars sous un autre regard.

Et chaque semaine, l'association propose ses rendez-vous réguliers de convivialité :

- **Mardi matin (9h – 10h30)** : marche autour de Saint-Ybars,
- **Mercredi après-midi (15 h – 18 h)** : ouverture du local pour des activités libres – jeux, échanges, tricot, crochet... Venez nombreux !
- **Vendredi et samedi matin (10 h – 12 h)** : **bar associatif** au local, place Éparchoise.

Deux membres de l'association assurent également une **aide aux devoirs** auprès des enfants de l'école primaire du village.

Avec tant d'énergie et de bonne humeur, la Vitalité Éparchoise porte décidément bien son nom. Des moments de partage, d'échange et de plaisir à ne pas manquer tout au long de 2026 !

Du côté de la banda…

La fiesta aura marqué l'année 2025 des Compañeros ! Avec une saison riche de 25 contrats principalement en Ariège mais aussi à travers toute l'Occitanie, les musiciens auront une fois de plus fait résonner le nom du village mais aussi fait vibrer les événements festifs de la région. Cette année la banda a renouvelé sa soirée La Barbabanda qui fut très appréciée par le public. Elle vous donne rendez-vous pour la 4e édition de La Barbabanda le samedi 6 juin 2026.

L'assemblée générale en octobre a permis de tirer un bilan positif, d'accueillir de nouveaux musiciens et de fixer les objectifs de la saison 2026 qui renouera avec les festivals de bandas de la région ! La banda part pour le week-end du 14 et 15 mars 2026 à la 3e édition de la Feria des neiges qui se déroulera dans Les Angles (66).

Le calendrier se remplit très vite, alors pour réserver votre animation ne tardez plus :

loscompaneros09.contrat@gmail.com

Atelier de dessin-peinture «*Et p'Art Choix*»

Vie culturelle et économique

Aide à la personne : nouvelles solutions à Saint-Ybars

Des professionnelles s'unissent pour faciliter le quotidien de tous les habitants en proposant des services à domicile tels que ménage, aide aux repas, transports, aide à la toilette, et soins d'hygiène, tout en respectant la dignité des personnes. Ces prestations ne sont pas réservées qu'aux personnes âgées, mais à tout le monde. Les services sont disponibles avec un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes engagées, en toute sécurité juridique.

VIE PRATIQUE

L'Agence Postale de Saint-Ybars communique…

Fermeture pour travaux, votre Agence Postale fait peau neuve. Vous avez peut-être été embêtés début décembre par la fermeture deux jours de suite de votre Agence Postale… Nous en sommes désolés, mais c'était pour la bonne cause…

À l'initiative du groupe La Poste et avec son soutien matériel et financier, les locaux ont été entièrement rénovés. Les murs ont été réparés et repeints. Le mobilier a été mis aux normes avec une partie à niveau afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes qui ne peuvent rester debout au guichet, celles à mobilité réduite ou en fauteuil roulant ; des consoles d'exposition permettent maintenant de mieux mettre en évidence les articles en vente, emballages, enveloppes, etc. L'affichage sera également clarifié pour une meilleure visibilité.

Dans un deuxième temps La Poste mettra à disposition du public un ilot numérique constitué d'un ordinateur et d'une imprimante, les deux en accès libre.

Pour finir, la porte actuelle sera remplacée par une porte vitrée anti effraction avec commande à distance. Au-delà de la sécurité accrue, votre agence postale bénéficiera d'un peu plus de lumière naturelle.

Cyberattaques et dysfonctionnements. Pendant cette période de fête le groupe La Poste a subi de très violentes attaques informatiques, provoquant des incidents de type "déni de service" qui ont rendu inaccessibles depuis Internet ses services en ligne, y compris en bureau de poste. Les Agences Postales Communales ont été les plus durement touchées et vous avez dû subir plusieurs jours d'interruption complète de service pendant la première quinzaine de janvier... Nous sommes désolés et désarmés devant ces dysfonctionnements qui ont fortement touché certains de nos usagers…

Cette période techniquement incertaine semble être maintenant derrière nous et tout paraît être rentré dans l'ordre

Nous vous rappelons que Fabienne et Marina vous y accueillent du lundi au samedi, de 8h45 à 12h15.

Un point sur le compostage partagé…

Notre village est doté de 2 sites de compostage partagé : le plus ancien se situe rue des Orts ; le plus récent est installé près de la cantine. Ce dernier, le plus fréquenté, permet de répondre aux besoins de différents publics : les enfants & animateurs et animatrices de l'ALAE sur les temps de cantine, les Éparchois.e.s, les personnes qui réservent la salle polyvalente pour des moments festifs, les promeneurs…Il a d'ailleurs été labélisé site vitrine en 2024 par le Réseau Compost Citoyen Occitanie pour récompenser les bonnes pratiques mise en place grâce à l'action conjuguée des enfants, des animateurs, des référentes de site et des employés municipaux.

Pour celles et ceux qui veulent composter, des bioseaux sont à disposition des habitants à la mairie. N'hésitez pas à venir vous équiper et déposer vos épluchures, fruits et légumes abîmés dans nos composteurs et contribuer ainsi à la réduction des déchets et à la production de ressources organiques pour vos jardins et jardinières !

Pour information : les personnes qui souhaitent composter et récolter le compost doivent juste signer une charte d'utilisation (à demander en mairie).

Volontariat : Une référente bénévole de nos sites ayant déménagé de St Ybars, nous cherchons une personne pour la remplacer dans ce rôle. Cela consiste essentiellement à surveiller que les apports sont bien des bio déchets, que le broyat est disponible en quantité suffisante, que les bacs sont en bon état…. Le ou la référent.e prévient le Smectom quand le bac d'apport a besoin d'être vidé et peut aussi participer au brassage régulier du compost s'il le souhaite (un brasse compost est à disposition en mairie).

Merci de contacter Agnès Léclaircie au 06 07 11 33 05 pour en savoir plus.

ADRESSE DU CPI LEZAT SUR LEZE

Caserne des pompiers
Lieu dit Izam
09210 LEZAT SUR LEZE
Téléphone: 05 61 69 13 74
Fax: 05 61 68 92 66

CPI : Centre de première intervention

112	Europe entière
18	Sapeurs-pompiers
114	Malentendants (par sms uniquement)
15	SAMU
17	Police et gendarmerie
05 61 77 74 47	Antipoison / Toxicovigilance Région Occitanie

N'oubliez pas qu'un défibrillateur est à votre service en cas de nécessité.

Qu'est-ce qu'un DAE ? Un Défibrillateur Automatisé Externe.

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, il contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Qui peut l'utiliser ?

Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie en utilisant le défibrillateur. C'est ainsi que par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE **toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.**

Où le trouver ?

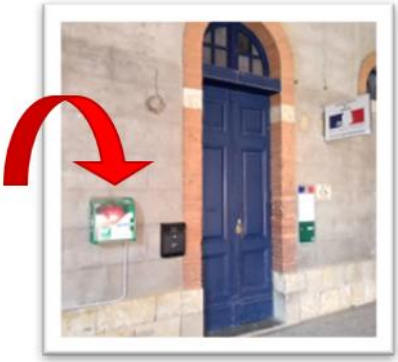

Le DAE est installé **sous le porche de la mairie**, à gauche de la porte d'entrée extérieure. Son emplacement reste visible et facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque. Il est installé dans un boîtier pour le protéger des intempéries et est contrôlé périodiquement pour en assurer son bon état de marche.

Comment faire si vous êtes témoin d'un incident nécessitant un défibrillateur ?

Contactez les secours en parlant d'une voix claire et forte, décrivez la situation sans oublier le lieu précis de l'incident.

Ouvrez la porte du défibrillateur en tirant dessus, l'alerte visuelle est donnée par le clignotement des voyants rouges.

Saisissez le défibrillateur et rendez-vous auprès de la victime.

Mettez en fonction le défibrillateur en suivant les instructions de celui-ci.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Le remettre à la mairie après utilisation.

Santé et bien-être à Saint-Ybars

NOTRE PÔLE SANTÉ

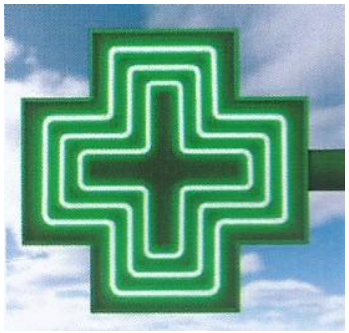

PHARMACIE DU VILLAGE

Adresse
Marie-Pierre COSSEVIN
3 place Éparchoise
: 05 61 69 19 02

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi : 09h00 à 12h30
15h00 à 19h00
Fermé le samedi

Jours de garde à Saint-Ybars
16 au 22 janvier 2026
20 au 26 mars 2026
3 au 9 avril 2026

Pharmacies de garde ? Composer le 3237

CABINET MÉDICAL

Adresse
32 rue Mage d'en Bas
09210 Saint-Ybars

Médecine Générale

Dr. Ion TUDOSIE
: 05 61 68 69 12
Sur RDV
(par Doctolib ou téléphone)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Consultations	08h30-12h30	et	16h00-19h00
Visite à domicile	13h00-15h30		
Mercredi consultations	08h30-15h00		
Samedi consultations	08h30-12h30		

Cabinet d'infirmières

Charlotte et Sylvaine
: 05 61 69 18 29

L'Art Zen,

Massages personnalisés, californien, thaï, visage japonais, minceur. Sur RDV
: 07 69 94 27 89

Praticien en énergie traditionnelle chinoise

Patrick SALVAGIOTTI. Sur RDV
: 09 72 95 57 24

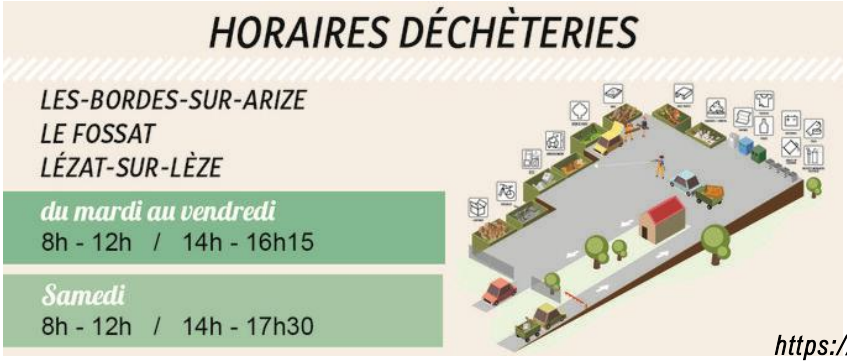

https://www.arize-leze.fr/Les-decheteries.html

Horaires des cars de Saint-Ybars à Toulouse

.liO Les transports de Ma Région — La Région Occitanie

358 Le Fossat > Saint-Sulpice > Toulouse

https://www.arize-leze.fr/IMG/pdf/ligne_358.pdf

Horaires valables du 01/09/2025 au 31/08/2026

JOURS DE LA SEMAINE		LàV	LàV	LàV	LàV	S	D+JF	LàV	LàV	S	LàS	SD+JF
Périodes scolaires		●	●		●	●	●	●	●	●	●	●
Petites vacances		●		●		●	●		●	●	●	●
Été				●		●	●		●	●	●	●
LE FOSSAT	Avenue de Versailles		06:18	06:18						12:15		
SAINT-YBARS	École	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	08:45	12:15	12:27	15:30	16:30
MASSABRAC	La Tuilerie ♿	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	08:48	12:18	12:30	15:33	16:33
LÉZAT-SUR-LÈZE	Halle	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	08:53	12:23	12:35	15:38	16:38
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE	Victor Hugo	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	08:59	12:29	12:41	15:44	16:44
MONTAUT	La Grange Brulée	06:26	06:46	06:46	07:06	07:46	08:46	09:01	12:31	12:43	15:46	16:46
BEAUMONT-SUR-LÈZE	Vignoles	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	09:05	12:35	12:47	15:50	16:50
LAGARDELLE-SUR-LÈZE	Moulin d'Augé ♿	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	08:55	09:10	12:40	12:52	15:55	16:55
LABARTHE-SUR-LÈZE	Le Canton ♿	06:40	07:00	06:59	07:19	07:58	08:58	09:14	12:44	12:56	15:59	16:59
	Collège ♿	06:43	07:02	07:00	07:23	07:59	08:59	09:17	12:45	12:57	16:00	17:00
PINS-JUSTARET	La Cépette ♿	06:45	07:04	07:01	07:25	08:00	09:00	09:19	12:46	12:58	16:01	17:01
PORTET-SUR-GARONNE	Ctre Cial Bd de l'Europe (3) ♿	07:00	07:20	07:14	07:40	08:13	09:13	09:35	12:59	13:11	16:14	17:14
TOULOUSE	Silos (2) ♿	07:07	07:30	07:24	07:53	08:22	09:20	09:45	13:08	13:19	16:23	17:23
	Rond Point Langlade ♿	07:09	07:34	07:26	07:57	08:25	09:21	09:49	13:10	13:22	16:25	17:25
	Passerelle St-Sauveur	07:21	07:54	07:43	08:22	08:42	09:34	10:09	13:25	13:37	16:42	17:42
	Guilhemery ♿	07:22	07:56	07:44	08:25	08:43	09:35	10:11	13:27	13:39	16:44	17:44
	Gare Routière (1) ♿	07:25	08:00	07:48	08:30	08:47	09:38	10:15	13:30	13:42	16:47	17:47

JOURS DE LA SEMAINE		LàS	D+JF	LàV	S	LàS	LàV	LàV	S	D+JF
Périodes scolaires		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Petites vacances		●	●	●	●	●		●	●	●
Été		●	●		●	●		●	●	●
TOULOUSE	Gare Routière (1) ♿	09:05	10:00	12:50	14:05	17:10	17:35	18:15	18:15	18:10
	Guilhemery ♿	09:09	10:03	12:54	14:09	17:15	17:39	18:19	18:18	18:13
	Passerelle St-Sauveur	09:11	10:04	12:56	14:11	17:17	17:41	18:22	18:20	18:15
	Rond Point Langlade ♿	09:24	10:16	13:08	14:24	17:30	17:57	18:37	18:34	18:26
	Silos (2) ♿	09:27	10:18	13:11	14:27	17:34	18:01	18:41	18:37	18:28
PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial ♿	09:35	10:25	13:19	14:35	17:45	18:10	18:50	18:45	18:35
PINS-JUSTARET	Bourassol ♿	09:46	10:35	13:29	14:44	18:02	18:25	19:03	18:56	18:44
LABARTHE-SUR-LÈZE	Collège ♿	09:48	10:36	13:32	14:47	18:04	18:28	19:06	18:59	18:45
	Le Canton ♿	09:49	10:36	13:33	14:48	18:05	18:30	19:07	19:00	18:46
EAUNES	Moulin d'Augé ♿	09:53	10:40	13:36	14:51	18:10	18:35	19:11	19:04	18:49
BEAUMONT-SUR-LÈZE	Vignolles	09:57	10:46	13:41	14:56	18:16	18:40	19:15	19:07	18:52
MONTAUT	La Grange Brulée	10:02	10:49	13:46	15:01	18:20	18:45	19:20	19:14	18:59
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE	Le Château	10:05	10:51	13:48	15:03	18:22	18:47	19:23	19:17	19:02
LÉZAT-SUR-LÈZE	Halle	10:10	10:56	13:54	15:09	18:27	18:52	19:28	19:22	19:07
MASSABRAC	La Tuilerie ♿	10:16	11:02	13:59	15:14	18:33	18:58	19:33	19:29	19:14
SAINT-YBARS	École	10:17	11:03	14:01	15:16	18:35	19:00	19:35	19:30	19:15
LE FOSSAT	Avenue de Versailles					18:47				

Le marché de Saint-Ybars

Tous les vendredis matin entre 9h et 12h
Un boucher charcutier, Florent RIZZO
Un primeur, Alain BOURLIER

Annuaire des professionnels de Saint-Ybars

Nos services publics

L'agence postale communale

est à votre service
pour toutes vos opérations courantes
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi
de 8h45 à 12h15

: 05 34 01 53 10

École publique de Saint-Ybars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 - 12h00 et 14h00 - 16h45

Regroupement Pédagogique Intercommunal
de Saint-Ybars, Canens, Castagnac et Massabrac

École primaire
3, rue Croix d'Auzenac
09210 Saint-Ybars

: 05 61 69 18 65
: 0090477v@ac-toulouse.fr

Accueil de loisirs associé à l'école (ALAÉ)

Nos temps d'accueil en scolaire
Le matin de 7h30 à 8h45
Le midi de 12h00 à 14h00
Le soir de 16h45 à 18h30
Contact : Mme Mélodie Rivière
Directrice ALAÉ

: alaestybarsvilleneuve-arizeleze@lecgs.org
: 05 61 67 31 48
: http://www.enfance.jeunesse-leze.com

Principaux commerçants, artisans et entreprises

Atelier ART'LIER
Maïlo
38 promenade de derrière la ville – 09210 Saint-Ybars
: 06 15 92 95 40
: www.art-lier.net

Atelier TERR'A Krystel
Krystel MANTOVANI
27 rue Mage d'en Haut - 09210 Saint-Ybars
: 06 46 64 32 67

Chilia – Modéliste styliste - Insolences textiles
Pascale CAROL
26 rue du Milieu – 09210 Saint-Ybars
: contact@chilia.fr
: www.chilia.fr

C Multi Travaux
Collyne JEAN-BAPTISTE
11 place des anciens combattants - 09210 Saint-Ybars
: collynepeinture@gmail.com
: 06 29 22 99 28

C&M Services, mécanique automobile, service à domicile
Clet BOURGOIS
5 rue des Escoussières - 09210 Saint-Ybars
: 07 69 97 54 39
: bfrcb31@gmail.com

Cosmétiques au lait d'ânesse, Cosméane
Lieu-dit « Grave d'en bas »
1776 route de Saint-Sernin - 09210 Saint-Ybars
: 06 46 38 06 99 – 07 83 63 04 83
: laitcoeursdor@gmail.com
: www.laitcoeursdor.com

CTII
10 lotissement le Foirail - 09210 Saint-Ybars
: 09 70 40 17 51
: contact@ct2i.org
: www.ct2i.org

Équilibre Yoga
Magalie BOUCHET
09210 Saint-Ybars
: ecrireaequilibre@gmail.com
: 07 83 89 95 80

Foxy'Cap
09210 Saint-Ybars
: 06 77 38 85 26
: mjp.renard@gmail.com

Négociant en bois et fourrage
Jean-Claude MAZARD
Lieu-dit « Le Périssé » - 09210 Saint-Ybars
Fermé le samedi après-midi,
dimanche et lundi matin
: 05 61 69 34 56 – 06 82 85 01 96

Pharmacie du village
Marie-Pierre COSSEVIN
3 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars
Fermé le samedi
: 05 61 69 19 02

Salon de coiffure
Adeline TAPIE
1 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars
Ouvert seulement le jeudi sur rendez-vous
: 06 02 16 15 82

Taxi Dujardin
Commune de stationnement : Saint-Ybars
: 06 35 90 79 35

Travaux - Construction – Bureau d'études

AC Plomberie
Chauffage et Sanitaire
2 chemin de la Croix de Coujette - 09210 Saint-Ybars
: 07 86 63 11 01
: adrien.crespo@hotmail.fr

ESCAYRE ALU
Fabrication et pose menuiserie Alu – PVC – Volets roulants – Garde-corps – Portails – Clôtures – Vérandas - Portes – Fenêtres Moustiquaires
79 route de Lézat - 09210 Saint-Ybars
: 05 61 08 46 44 – 06 22 18 53 58
: 05 61 60 89 91
: https://escayre-alu.fr/

Société Bureau d'Études de la Construction
Ingénierie, études techniques
Frédéric SANTAROSSA
Ingénierie, études techniques
Lieu-dit « Mestre Roc » - 162 chemin de la Râpe
09210 Saint-Ybars
: 05 61 69 62 86 – 09 74 44 52 43

TcTcP
Travaux de maçonnerie générale
et gros œuvre de bâtiment
Johann GUEGANTON
Lieu-dit « Escapat le Vieux » - 1595 route de Tartifume
09210 Saint-Ybars
: 06 60 65 64 55

Manger à Saint-Ybars : restaurants

L'Authentique

Bar restaurant - Cuisine traditionnelle – Ouvert à l'année
Vanessa et Benjamin
289 route de Ravage (bordure du lac communal)
09210 Saint-Ybars
: 06 52 54 73 40
: lauthentiquestybars@gmail.com
: www.facebook.com/lauthentiquestybars

Pizzas La Grange

À emporter toute l'année – Sur place en terrasse l'été
46 Promenade de derrière la ville
09210 Saint-Ybars
: 05 61 69 16 64

Séjourner à Saint-Ybars : gites et chambres d'hôtes

Dominique et Patrice BLOY

Gîte rural
Burret – 4259 route d'Escayre
09210 Saint-Ybars
: 05 61 69 16 23

LES CHALETS DE SAINT-YBARS

Près de la base de loisirs avec son lac
Renseignements et réservations en mairie.
: 05 61 69 18 04 – Secrétariat de mairie

Tarif du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

01/01/26 au 11/07/26 15/08/26 au 31/12/26		11/07/26 au 15/08/26	
La nuitée : (minimum 2 nuits)	50,00€	La nuitée : (minimum 2 nuits)	60,00€
La semaine :	220,00€.	La semaine :	350,00€
Deux semaines :	340,00€	Deux semaines :	600,00€
Trois semaines :	440,00€	Trois semaines :	800,00€
Le mois :	520,00€	Quatre semaines :	900,00€
01/0/726 au 31/08/26 Le mois : 900,00€			
Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux) Forfait nettoyage : 50,00€ Caution : 350,00€			

Monter à Saint-Ybars

Centre équestre : Haras de FANTILHOU
Iñès et Myriam ROUSSEL – Randonnées et élevage de Mérens.
Lieu-dit Fantilhou – 1275 route de Saint-Sernin
09210 Saint-Ybars
: 06 78 00 23 99 ou 06 52 20 29 99
: ines.roussel535@orange.fr
: www.harasdefantilhou-fr.com

Location salle des fêtes

La commune vous propose la salle des fêtes pour vos réunions, mariages, repas, communions, anniversaire…

Réservation au secrétariat de mairie.

05 34 02 86 52, ou sur place aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Capacité maximale de 150 personnes assises.

Un état des lieux est réalisé à la remise de la clé et en fin de location.

WEEK END
La location s'entend du vendredi 18h au dimanche 18h
Associations de Saint-Ybars .....Gratuit
Éparchois.....150 €
Extérieurs au village .....300 €

SEMAINE
La journée
Associations de Saint-Ybars .....Gratuit
Éparchois et extérieurs au village .....50 €

Concessions funéraires / tarifs

ANCIEN CIMETIERE

Trentenaire :	120€

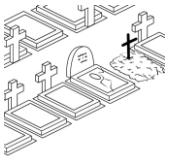

NOUVEAU CIMETIERE

Trentenaire :	175€
Cinquantenaire :	292€
99 ans :	577€

COLUMBARIUM

Trentenaire :	300€
Cinquantenaire :	500€

JARDIN DU SOUVENIR Gratuit

Ces tarifs n'incluent pas les frais de dossiers établis au moment de l'achat de la concession.

Culte à Saint-Ybars

Saint-Ybars dépend du secteur **« Saint-Etienne »** qui regroupe les communes de Lézat, Saint-Ybars, Durfort, Sainte-Suzanne et Villeneuve-du-Latou.

: 05 61 69 18 31

Chapelet et messe à Saint-Ybars :
tous les 1ers vendredis de chaque mois à 11h.

Liste des associations, essentielles à la vie du village

AAPPMA
Gestion intercommunale de la pêche au lac de Saint-Ybars, concours, remise de prix, empoissonnement…
Président : Serge PERISSE
: 05 61 69 10 33

ATOUT MÔMES
Parents d'élèves de l'école de Saint-Ybars…
Présidente : Lisa GAY
: chrystel.eychenne@orange.fr
: 06 72 86 32 76

BANDA LOS CAMPAÑEROS,
Animations fêtes locales, anniversaires, apéritifs concerts…
Président : Romain TROY
: loscompaneros09.contrat@gmail.com
: 06 38 60 98 36

CLUB DE TENNIS
Situé à la base de loisirs près du lac
Président : Marc SARFATI
: marc.sarfati31@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES
Fête locale, soirées…
Présidente : Nadine SAVIGNOL
12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars
: 06 82 02 88 74

COUNTRY DANSE
Contact : Claudy LAJOUS
mercredi, tous les 15 jours
: 06 72 30 39 03

FOYER RURAL, ATELIER DE PEINTURE…
Présidente : Danièle ARMANDO
Peinture : Maïlo GALLANT
: 06 15 92 95 40

Le samedi salle de vote de la mairie de 15 h à 17 h

LES CHATS DU MAGE
Aide aux chats errants, alimentation, soin, stérilisation…
Président : Jennifer Fleitas
11 rue Mage d'en haut – 09210 Saint-Ybars
: leschatsdumage@gmail.com
: 06 25 52 32 23

SOCIÉTÉ DE CHASSE
Repas, convivialité, etc.
Président : Anthony MARTINEZ
: 06 27 18 48 19

VITALITÉ ÉPARCHOISE
Animations du village, marché de Noël, de printemps, vide grenier, soirées…
Président : Michel BLAIS
12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars
: vitalite_eparchoise@laposte.net
: 06 70 03 25 87

FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Chacun des points des ordres du jour ont été traités, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (https://www.saint-ybars.fr) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Madame Agnès MALBREIL, Monsieur Laurent ROUSSEL, Monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE, Madame Sandrine DELOM, Monsieur Aurélien DELPECH, Monsieur Nicolas SCHIAVON et Madame Solange VERKINDEREN.

Absents excusés : Monsieur Johnny BUOSI, Madame Isabelle BENAZET, Madame Ingrid BISCH, Monsieur Cédric FAURE, Monsieur Jean Luc MARIANI, Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE.

Procurations de vote : Monsieur Johnny BUOSI à Monsieur Francis BOY

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 novembre 2024,
Délibération pour l'acceptation d'un projet d'installation par la société LEASE PROTECT de caméras de vidéo-surveillance sur deux points de la commune (3 caméras Place d'AFN et 2 caméras sur le parking de la salle des fêtes)
Délibération pour l'incorporation de biens vacants sans maîtres dans le domaine privé communal (parcelles F 248 et 1049),
Délibération modificative N°2 budget primitif 2024,
Délibération fixant les nouveaux tarifs des prix des repas de la cantine scolaire à compter du 01 Janvier 2025,
Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre le SMIVAL, le propriétaire des chaussées de la Lèze et du Latou et de la commune de SAINT-YBARS afin d'autoriser le SMIVAL à entreprendre une étude de faisabilité pour la réalisation d'une passe à poisson au droit du barrage de la Lèze,
Délibération pour la prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025,
Informations et questions diverses.

Monsieur Laurent ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.

Points 1, 4, 6 et 7 de l'ordre du jour :

Pour le point 1, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2024n'appelant aucune observation est adopté à la majorité par 8 voix pour et 1 abstention (Madame Agnès MALBREIL absente à cette réunion).

Les autres points n'ayant apportés aucune observation ou réserve, ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal

Point 2 de l'ordre du jour :

Avant la tenue du conseil municipal, Monsieur CARON de la société LEASE PROTECT est venu exposer au conseil municipal un projet d'installation de caméras de vidéo-surveillance sur deux points de la commune sur la place d'AFN et le parking de la salle des fêtes. Le projet présenté consiste à l'installation de ces caméras (3 caméras Place d'AFN et 2 caméras sur le parking de la salle des fêtes) par le prestataire clé en main. En contrepartie, la commune s'acquittera d'un loyer mensuel de 321 € HT + des frais d'adhésion pour un montant de 640 € HT. La commune devra installer à ses frais un comptage pour l'alimentation électrique des caméras Place d'AFN.

La Prestation prévoit tout le matériel installé par l'entreprise, la maintenance totale et illimitée, préventive et curative, garantie totale, pièce, main d'œuvre et déplacements, l'évolution technologique du matériel proposée au 39e mois sans changement de tarif. L'installation de ce matériel est prévue au début du 2e trimestre 2025 dans l'attente des diverses autorisations à obtenir.

Monsieur le Maire fait part des courriels reçus de la part d'un administré de la place d'AFN qui fait part de son opposition au projet d'installation de ces caméras.

Au cours de la présentation de la société LEASE PROTECT et des échanges qui ont suivis, Monsieur CARON a décrit le cadre réglementaire très strict en France entourant l'installation de ces caméras sur la voie publique interdisant notamment de filmer tout ce qui passe dans les espaces privés et à l'intérieur des habitations. De même la consultation des vidéos, leur utilisation et la suppression des images sont strictement encadrées par la loi.

À la fin de la présentation, Monsieur Caron quitte la salle des délibérations.

Pendant le conseil municipal, Monsieur le Maire s'abstient de présenter à nouveau le projet celui-ci ayant été précédemment présenté par la société LEASE PROTECT.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'ensemble des élus et un débat s'instaure. Même si ces caméras peuvent laisser penser à une remise en cause des libertés individuelles l'ensemble des membres présents du conseil municipal reconnait l'intérêt d'un tel dispositif pour lutter contre les incivilités (routière, dépôt de déchets…) et les dégradations. Madame Solange VERKINDEREN et Monsieur Laurent ROUSSEL demande le report de la délibération pour permettre de consulter la population de Saint-Ybars sur la mise en place de ces caméras.

À l'issue du débat, le Conseil Municipal par cinq voix pour, 3 abstentions (Monsieur Laurent ROUSSEL, Monsieur Nicolas SCHIAVON, Madame Solange VERKINDEREN) et une voix contre (Monsieur Johnny BUOSI) :

- **Valide** le projet d'installation de caméras de vidéo-surveillance sur deux points de la commune (3 caméras Place d'AFN et 2 caméras sur le parking de la salle des fêtes),
- **Accepte** les conditions financières de cette location,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Point 3 de l'ordre du jour : Délibération pour l'incorporation de biens vacants sans maîtres dans le domaine privé communal (parcelles F 248 et 1049)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'aux termes de l'article 713 du Code civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Il poursuit en indiquant que sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans, et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Il indique que Monsieur AUBA/DAMASE est propriétaire de biens sis sur le territoire communal et cadastrées F 248 (superficie 1 250 m²) et F 1049 (superficie : 47 m²)

Après renseignements, Monsieur le Maire confirme qu'une parcelle cadastrée F 248 d'une superficie de 47 m² Rue du Milieu ainsi qu'une parcelle cadastrée F 248 d'une superficie de 1 250 m² lieu-dit Barcouda sont des biens sans maître.

Monsieur le Maire énonce qu'il résulte des recherches réalisées que Monsieur AUBA/DAMASE est décédé le 07 novembre 1964 soit depuis plus de trente ans, qu'il n'a été retrouvé aucune publication relative à ces biens au sein du service de la publicité foncière, et qu'aucun successible ne s'est présenté depuis plus de trente ans afin de recueillir ces successions.

Enfin, l'État n'est pas entré en possession de ces biens et ceux-ci ne sont devenus la propriété de personne.

Il propose au conseil de délibérer afin de l'autoriser à incorporer ces biens vacants sans maître dans le domaine privé communal (parcelles F 248 et 1049).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil, afin d'incorporer les biens cadastrés F 248 et 1049 dans le domaine privé communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure permettant l'incorporation des dits biens dans le domaine privé communal, et l'autorise à effectuer toute démarche nécessaire et à signer toute pièce utile dans ce cadre.

Point 5 de l'ordre du jour : Délibération fixant les nouveaux tarifs des prix des repas de la cantine scolaire à compter du 01 Janvier 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le prix du repas de la cantine qui n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années. Il présente un bilan financier de l'année 2023 qui fait ressortir un déficit de 21 000 €. Pour l'année 2024 en cours, ce déficit va être environ du même montant. Il ne s'agit pas de combler ce déficit mais de l'atténuer. Actuellement, le prix à la journée est de 2,70 € et 34,00 € pour un forfait mensuel. Il propose une augmentation de 2,00 € sur ce forfait mensuel soit 36,00 € et de 0,20 € sur le prix du repas journalier soit 2,90 €.

Il propose au conseil de délibérer afin de fixer ces nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** de fixer le prix du repas journalier à 2,90 € et le forfait mensuel à 36,00 € à compter du 01 janvier 2025.
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en place cette nouvelle tarification à compter du 01 janvier 2025.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

Madame Solange VERKINDEREN demande si la mairie a eu un retour de l'association Terres de Couleurs sur la proposition faite lors du dernier conseil municipal de déplacer le festival au mois d'août pour éviter que celui-ci ne se tienne en même temps que la fête locale. Monsieur Laurent ROUSSEL indique qu'il a bien eu un retour de la part de l'association. Il ne leur est pas possible de décaler la date du festival sous peine de ne plus disposer des techniciens et d'une bonne partie du matériel (chapiteaux, sono, etc.) qui sont alors engagés sur d'autres festivals. Il rappelle que les organisateurs considèrent que le fait d'avoir décalé l'année dernière d'une semaine l'organisation du festival leur a porté beaucoup de préjudice et la fréquentation a été considérablement en baisse en raison de la concurrence des autres festivals. De plus, de nombreux bénévoles leur avaient déjà fait défaut ainsi qu'un problème de matériel mobilisé sur d'autres manifestations…

À ce jour et en accord avec la Présidente du comité des fêtes de Saint-Ybars, le festival se tiendrait donc les 18 et 19 juillet 2025 soit en même temps que la fête du village qui aura lieu en principe les 18, 19, 20 et 21 juillet 2025.

Monsieur Laurent ROUSSEL indique également que la Présidente de l'association Terres de Couleurs a rencontré Monsieur ALARD, directeur du développement territorial, de l'économie et du tourisme au conseil départemental de l'Ariège en présence de Madame Muriel FREYCHE et de Monsieur Raymond BERDOU, conseillers départementaux du canton Arize-Lèze.

Cette rencontre avait pour objet d'aborder les problèmes rencontrés par l'association pour réaliser le Festival sur la commune de Saint-Ybars du fait de la présence la Jacinthe de Rome (espèce protégée) sur la prairie communale.

Le conseil départemental soutient depuis de nombreuses années le festival et a renouvelé son soutien pour au moins les 3 prochaines années.

Une réunion doit prochainement être organisée à l'initiative du conseil départemental en présence de l'administration compétente pour la Jacinthe de Rome, de l'association Terres de Couleurs et d'élus de la commune de Saint-Ybars pour voir les modalités de maintien du festival sur la commune de Saint-Ybars pour les prochaines années.

Madame Agnès MALBREIL annonce qu'en raison de son déménagement, elle démissionne de ses mandats à la commune de Saint-Ybars (1re adjointe) et à la communauté de communes Arize-Lèze avec effet au 1er janvier 2025.

SÉANCE DU 08 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Monsieur Laurent ROUSSEL, Madame Ingrid BISCH, Monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE, Madame Sandrine DELOM, Monsieur Aurélien DELPECH, Monsieur Nicolas SCHIAVON, Madame Solange VERKINDEREN.

Absents excusés : Madame Isabelle BENAZET, Monsieur Jean-Luc MARIANI, Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALÉ.

Absent : Monsieur Cédric FAURE.

Procurations de vote : Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALÉ à Monsieur Francis BOY.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2024,
2. Vote du compte administratif 2024,
3. Vote du compte de gestion 2024,
4. Délibération pour l'affectation des résultats 2024,
5. Délibération concernant un avis relatif à l'inscription de chemin au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de l'Ariège (PDIPR),
6. Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2026,
7. Délibération pour l'admission en non-valeur de titres divers pour l'année 2020,
8. Délibération pour l'attribution d'une aide au conseil départemental de l'Ariège dans le cadre du fonds unique habitat (FUH),
9. Délibération pour la modification de la participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité pour les contrats individuels labélisés,
10. Délibération pour la désignation d'un délégué communautaire à la communauté de communes Arize-Lèze en remplacement de Madame Agnès MALBREIL,
11. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour les travaux de remise en état de la voirie des chemins A28 et A29,
12. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à titrer des locations de chalets des Gîtes de France
13. Questions diverses

Monsieur Laurent ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.

Points 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 12 de l'ordre du jour :

Pour le point 1, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2024 n'appelant aucune observation est adopté à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Johnny BUOSI et Madame Ingrid BISCH) absents lors de cette réunion.

Les autres points n'ayant apportés aucune observation ou réserve, ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal

Point 6 de l'ordre du jour : Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer annuellement les tarifs de location des chalets notamment pour la période haute du 01 juillet au 31 août. En effet, il constate que début juillet et fin août, le taux d'occupation est quasiment nul.

Il propose donc des tarifs nouveaux pour l'année 2026 suivant le tableau ci-après :

(Applicable à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026)

Chalets 334, 335, 336, 337, 339, 340, 342 et 343

Délibération du 08 mars 2025

Saison Basse du 01 janvier 2026 au 11 juillet 2026 à 10h00 et du 15 août 2025 à 16h00 au 31 décembre 2026	Saison Haute du 11 juillet 2026 à 16h00 au 15 août 2026 à 10h00
La nuitée : 50,00€ (minimum 2 nuits) La semaine : 220,00€. Deux semaines : 340,00€ Trois semaines : 440,00€ Le mois : 520,00€	La nuitée : 60,00€ (minimum 2 nuits). La semaine : 350,00€ Deux semaines : 600,00€ Trois semaines : 800,00€ Quatre semaines : 900,00€ du 01 juillet au 31 août 2026 Le mois : 900,00€
Pour le séjour : Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux) -Forfait nettoyage : 50,00€ -Caution : 350,00€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'application de ces nouveaux tarifs de location
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Point 7 de l'ordre du jour : Délibération pour l'admission en non-valeur de titres divers pour l'année 2020

Monsieur le Maire informe les conseillers que le comptable n'a pas pu recouvrer des 4 titres divers, en raison de poursuites infructueuses, pour un montant total 1 318,89 € pour l'année 2020.

Il propose de prévoir une dépense pour « pertes pour créances irrécouvrables » (article 6541) pour un montant de 1 318,89€ pour l'admission en non-valeur des titres cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents par 9 voix pour et une abstention (Monsieur Johnny BUOSI) :

- **Accepte** les admissions en non-valeur des titres pour un montant de 1 318,89 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Point 10 de l'ordre du jour : Délibération pour la désignation d'un délégué communautaire à la communauté de communes Arize-Lèze en remplacement de Madame Agnès MALBREIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut désigner un nouveau délégué communautaire à la communauté de communes Arize-Lèze en remplacement de Madame Agnès MALBREIL qui a démissionné après avoir quitté la commune. Il propose Monsieur Johnny BUOSI pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de désigner Monsieur Johnny BUOSI comme délégué communautaire à la communauté de communes Arize-Lèze en remplacement de Madame Agnès MALBREIL,
- **Charge** Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la communauté de communes Arize-Lèze

Point 11 de l'ordre du jour : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour les travaux de remise en état de la voirie des chemins A28 et A29

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait déposé dans le cadre de la DETR 2024 une demande subvention pour la remise en état du chemin A28 qui part du chemin A29 Jusqu'à Mestrepey et le chemin A29 qui part de la départementale 626A jusqu'à la commune de Sainte-Suzanne. Il informe le conseil municipal que cette subvention n'a pas été attribuée en 2024 et les services de l'État propose de redéposer un nouveau dossier pour la DETR 2025.

Il présente un devis qui se monte à 29 160 € HT. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer ce dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025. Il propose le plan de financement suivant :

Chemins A28 et A 29 (Chemins de Mestrepey et de Sainte-Suzanne :

Montant total des travaux HT :	29 160 €
Subvention État (DETR) :	8 721 €
Subvention Conseil Départemental (FDAL) :	8 721 €
Commune auto-financement :	11 718 €
Total	**29 160 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budget primitif 2025.

Point 13 de l'ordre du jour : Questions diverses

Chemin du ROC

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Monsieur Jean-Louis GAY, résidant au Roc, informe la commune par lettre du 22 janvier 2025 qu'il n'est plus spécialement acquéreur de la voirie communale et souhaite que la commune en reste propriétaire et en assure l'entretien.

Chemin de FANTILHOU

(Monsieur Laurent ROUSSEL, secrétaire de séance ne prend pas part aux échanges.)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a eu lieu jeudi 20 février 2025 à 16h30 à la communauté de communes Arize-Lèze en présence de la Sous-Préfète, de la Mairie, de la communauté de communes, du centre équestre et des résidants de Fantilhou concernant la remise en état du chemin privé de Fantilhou.

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire a défendu la position de la commune à savoir pas d'intervention sur les chemins privés, priorité à la remise en état des chemins publics et mise en vente, en fonction des possibilités, des chemins publics. Le chemin de Fantilhou requiert tous les critères pour devenir intercommunautaire avec un financement de 80% de subvention de l'État. Il a donc défendu la délibération de la commune de SAINT-YBARS, prise lors de sa séance du 09 novembre 2024, qui propose d'acquérir ce chemin sous réserve que la communauté de communes réalise les travaux de remise en état.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Communauté de Communes Arize/Lèze refuse de prendre elle-même en charge financièrement les travaux de remise en état du chemin de Fantilhou.

La parole est donnée à Madame Iñès ROUSSEL et aux riverains du hameau de Fantilhou venus assister au conseil municipal.

Madame Iñès ROUSSEL qui a participé à la réunion du 20 février 2025 précise que le règlement interdit à la Communauté de communes de prendre directement en charge les travaux des travaux sur un chemin qui n'aurait pas déjà été remis en état et intégré dans la liste des chemins intercommunautaires. C'est la raison pour laquelle lors de la réunion, Madame la Sous-Préfète a proposé de faire une avance de subventions et la communauté de communes de différer l'envoi des factures pour que la charge financière de l'opération pour la commune soit nulle.

Cette réunion n'ayant pas fait l'objet d'un compte rendu écrit valant engagement par les parties, les élus demandent que :

- Madame la Sous-Préfète s'engage par écrit à ce que la commune n'ait aucune avance de fond à réaliser pour les travaux,
- La communauté de communes s'engage par écrit à intégrer le chemin de Fantilhou dans la liste des chemins intercommunautaires et à ne pas sortir en compensation de la liste d'autres chemins actuellement classés intercommunautaires.

<u>Pose de panneaux</u>

Madame VERKINDEREN indique que Monsieur ESQUIROL l'a sollicitée pour que la mairie mette en place plusieurs panneaux :

- Un panneau à Cardine pour signaler l'ancienne église de Saint-Ybars le Vieux
- Un panneau avec le nom de la rue Les Escoussières
- Un panneau pour signaler les vestiges de l'ancien rempart en face de l'école

Il est également demandé :

- De mettre à jour les panneaux de part et d'autre de la commune indiquant la localisation des entreprises sur la commune.
- De poser des panneaux « sens interdit, sauf engins agricoles » sur le chemin de Ferré (au niveau du hameau de Ferré) et sur le chemin du Pla (au niveau de Couavise et du début du chemin de Ferré) pour signaler aux chauffeurs que ces tronçons sont impraticables avec un véhicule léger. Il faut en effet régulièrement sortir les voitures des chauffeurs imprudents avec un tracteur.

<u>Festival Terre de Couleurs</u>

Monsieur Laurent ROUSSEL et Monsieur le Maire indiquent avoir tous deux reçus un appel téléphonique de la Sous-Préfecture qui souhaite s'impliquer et organiser une réunion qui aura pour objet la tenue du festival Terre de Couleurs cette année et les suivantes, ainsi que les possibilités réglementaires et alternatives envisageables au regard de la préservation de la Jacinthe de Rome.

<u>Dépôt de pain</u>

Monsieur CARRIERE gérant de la Pizzeria LA GRANGE a créé un dépôt de pain en collaboration avec le fournil de LEZAT/LEZE. Celui- a ouvert depuis le 1er mars. Monsieur BUOSI rapport qu'il s'agit d'un service offert aux habitants par Monsieur CARRERE et que celui-ci ne lui rapporte rien. Ce service ne pourra être pérennisé dans le temps que s'il y a suffisamment de clients fidèles. Il est envisagé de proposer à Monsieur CARRIERE que celui-ci mette en place un panneau mobile dans la rue signalant le dépôt de pain.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Monsieur Laurent ROUSSEL, Madame Isabelle BENAZET, Madame Ingrid BISCH, Monsieur Jean-Philippe CAMPAGNE, Madame Sandrine DELOM, Monsieur Aurélien DELPECH, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Nicolas SCHIAVON, Madame Solange VERKINDEREN.

Absents excusés : Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALÉ.

Absent : Monsieur Cédric FAURE

Procurations de vote : Néant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 mars 2025,
2. Délibération pour le vote des trois taxes de l'année 2025 (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants),
3. Vote du budget primitif 2025,
4. Délibération portant constatation de la vacance d'un bien sans maître,
5. Délibération pour des travaux d'éclairage public contribution,
6. Délibération pour autoriser le SDE09 à l'inscription sur un futur programme d'électrification rurale pour les travaux de renforcement BT s/P18 PRATVIELH,
7. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux sous mandat pour l'année 2025 avec la communauté de communes Arize Lèze,
8. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'achat du chemin de Fantilhou dans le cadre d'une aide économique par l'État,
9. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour les travaux de remise en état de la voirie du chemin de Fantilhou,
10. Questions diverses

Monsieur Jean-Luc MARIANI est nommé secrétaire de séance.

Points 1, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour :

Ces points n'ayant apporté aucune observation ou réserve, ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour : Délibération pour le vote des trois taxes de l'année 2024 (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaire et logements vacants)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des trois taxes directes locales :

- Taxe foncière bâti : 33,97
- Taxe foncière non bâti : 87,01
- Taxe d'habitation : 18,43

Il propose d'augmenter le taux d'imposition de ces trois taxes locales pour l'année 2025 de 1% suivant l'avis des membres du bureau en date du 05 avril 2025. Il propose donc les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 34,31
- Taxe foncière non bâti : 87,88
- Taxe d'habitation : 18,61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité cette augmentation de 1 % des taxes locales pour 2025.

Point 3 de l'ordre du jour : Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 élaboré avec une augmentation des taux des trois taxes directes locales de 1% suivant l'avis des membres du bureau en date du 05 avril 2025. Ce budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	262 833,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	235 177,00
014	Atténuations de produits	56 666,00
65	Autres charges gestion courante	47 673,00
66	Charges financières	10 600,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux amortissements	2 2000,00
023	Virement à la section investissement	179 690,76
042	Opérations d'ordre entre section	0,00
Total		795 339,76

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
013	Atténuation des charges	10 000,00
70	Produits des services	84 250,00
73	Impôts et taxes	28 000,00
731	Fiscalité locale	302 103,00
74	Dotations et participations	199 468,00
75	Autres produits de gestion courante	99 000,00
77	Produits exceptionnels	280,00
78	Reprises sur provisions	2 200,00
042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00
R 002	Résultat reporté	60 038,76
Total		795 339,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00
204	Subventions d'équipement versées	800,00
21	Immobilisations corporelles	273 283,76
23	Immobilisations en cours	5 807,00
10	Préfinancement FCTVA	0,00
16	Remboursement d'emprunts	124 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	67 856,99
	Restes à réaliser	37 450,00
Total		526 297,75

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
13	Subventions d'investissement	67 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	151 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
10	Dotations fonds divers réserves	22 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	105 306,99
021	Virement de la section de fonctionnement	179 690,76
2024	Produits des cessions	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Restes à réaliser	0,00
Total		**526 297,75**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **vote** le budget primitif 2025 en équilibre en section fonctionnement et en section investissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	795 339,76 €	526 297,75 €	1 321 637,51 €
Dépenses	795 339,76 €	526 297,75 €	1 321 637,51 €

Point 4 de l'ordre du jour : Délibération portant constatation de la vacance d'un bien sans maître

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune peut incorporer au domaine communal un bien sans maître et ce, à condition qu'il n'existe pas de propriétaire connu et que les taxes foncières de ce bien n'aient pas été acquittées depuis plus de trois ans ou aient été acquittées par un tiers.

Il indique également :

- d'une part, que les parcelles dépendent de la succession de Monsieur Auba Damase né le 02 mai 1885 et décédé le 07 novembre 1964, succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté tel qu'il résulte des recherches réalisées, qu'il n'a été retrouvé aucune publication relative à ces biens au sein du service publicité foncière, et qu'aucun successible ne s'est présenté depuis plus de trente ans afin de recueillir ces successions. L'État n'est pas entré en possession de ces biens et ceux-ci ne sont devenus la propriété de personne.
- d'autre part, que les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans tel qu'il résulte de l'état de situation du recouvrement délivré par les services des impôts compétents.

Par les présentes, le conseil municipal constate que les parcelles cadastrées section F numéros 248 et 1049 n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.

Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L 1 123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par la présente délibération.

Cette délibération sera notifiée au représentant de l'État dans le département.

Aucune notification ne pourra être faite aux derniers domicile et résidence connus des propriétaires, ceux-ci étant inconnus de la mairie.

Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les deux parcelles sont présumées sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

La commune pourra ainsi, par délibération, l'incorporer dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du maire.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** d'exercer les droits que lui confère les dispositions législatives susvisées et d'acquérir les biens en question.

Point 8 de l'ordre du jour : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'achat du chemin de Fantilhou dans le cadre d'une aide économique par l'État

Faisant suite à la discussion lors du dernier conseil municipal en question diverse, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame la Sous-Préfète de SAINT-GIRONS a confirmé par écrit son soutien au projet de remise en état de ce chemin à hauteur de 80% de subvention dans le cadre d'un achat. La communauté de communes Arize Lèze confirme également qu'elle pourra intégrer au réseau de voirie d'intérêt communautaire sans contrepartie de suppression de linéaire sur le réseau communal actuel ce chemin une fois les travaux de remise en état réalisés.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'acquérir ce chemin à l'euro symbolique et de réaliser les travaux de remise en état en vue de l'intégrer dans au réseau de voirie d'intérêt communautaire sans contrepartie de suppression de linéaire sur le réseau communal actuel. Il rappelle que ce chemin dessert une activité économique importante et cinq habitations.

Monsieur Laurent ROUSSEL concerné par cette décision ne participe pas au débat et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité des membres présents par 9 voix pour et 1 abstention (Madame Isabelle BENAZET) :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir le chemin de Fantilhou à l'euro symbolique,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Point 9 de l'ordre du jour : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) pour les travaux de remise en état de la voirie du chemin de Fantilhou

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition du chemin de Fantilhou, les travaux de remise en état se montent à 63 000 € HT. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2025. Il propose le plan de financement suivant :

Chemin de Fantilhou :

Montant total des travaux HT :	63 000 €
Subvention État (DETR) 80% :	8 721 €
Commune auto-financement :	12 600 €
Total	**63 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents par 9 voix pour et 2 abstentions (Madame Isabelle BENAZET et Monsieur Laurent ROUSSEL).

- **Approuve** le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR comme présenté ci-dessous :
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budget primitif 2025.

Point 10 de l'ordre du jour : Question diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie de commémoration de l'armistice du 08 mai 1945 aura lieu le jeudi 08 Mai 2025 suivant le programme suivant :

- 11h30 : rassemblement devant la mairie, défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts,
- 12h00 : Vin d'honneur servi sous les halles de la mairie,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de fresque sur le retour du mur de l'école. Il demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur ce projet présenté par Léo un artiste de SAINT-YBARS. Après discussion, Monsieur le Maire doit demander à Léo de proposer un nouveau projet représentant uniquement la halle avec une vue depuis les Pyrénées

Monsieur Jean Luc MARIANI demande à Monsieur le Maire s'il projette d'installer un commerce multiservice au local du RDC de la Place Eparchoise occupé actuellement par la vitalité Eparchoise ainsi que la coiffeuse. Monsieur le Maire répond qu'actuellement il a fait visiter ce local à un porteur de projet qui est intéressé et qui envisage d'y installer un multi service avec un point chaud. Il attend les propositions de ce dernier et s'il donne suite à ce projet, la décision sera prise par le conseil municipal et un local devra être trouvé pour la vitalité Eparchoise et la coiffeuse. (*Affaire à suivre*).

Monsieur Nicolas SCHIAVON demande ou en est le projet d'installation des caméras. Monsieur le Maire répond que ce dossier n'est pas encore passé en commission à la Préfecture de l'Ariège et les caméras seront certainement installées courant du mois de juin 2025. (*Affaire à suivre*).

Monsieur SCHIAVON demande également ou en est le PLUI. Monsieur le Maire répond qu'il a été approuvé à la communauté de communes Arize Lèze le 25 mars 2025 et qu'il sera applicable certainement début mai dès que le Préfet de l'Ariège aura signé l'arrêté. (*Affaire à suivre*).

Madame Isabelle BENAZET signale qu'une caravane est stationnée sur un terrain à la fontaine d'en bas et qu'elle semble habitée. Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu plusieurs fois sur ce site et qu'il a remarqué cette caravane et qu'il n'a jamais vu personne. Il doit y revenir et faire évacuer cette caravane qui est stationnée sur une zone rouge du PPR. (*Affaire à suivre*).

Elle demande également si la coiffeuse paye un loyer pour le local qu'elle occupe une fois par semaine le jeudi. Monsieur le Maire répond que non. Madame BENAZET souhaite que la coiffeuse paie au moins les frais d'eau et d'électricité comme cela était convenu lors de son installation. Actuellement, il n'y a aucun contrat de location pour ce service. Monsieur le Maire doit s'entretenir avec l'intéressée. (*Affaire à suivre*).

Madame BENAZET demande s'il est possible de mettre en place une signalétique afin de signaler la présence de la pizzeria de la grange. Monsieur le Maire doit commander des panneaux et va en profiter pour faire installer cette signalétique. (*Affaire à suivre*).

Elle souhaite savoir également ou en est le projet d'achat de l'ancienne maison des sœurs. Monsieur le Maire répond que la convention avec l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) a été signée et que des négociations sont en cours avec les propriétaires pour l'achat. (*Affaire à suivre*).

Madame Solange VERKINDEREN fait savoir à Monsieur le Maire que des morceaux de plâtre sont tombés à gauche de la NEF. Monsieur le Maire est allé voir et n'a rien remarqué de spécial.

Monsieur Laurent ROUSSEL informe les membres du conseil municipal que Madame Sandrine GONZALES, présidente d'une association et membre de l'association Terre de couleurs, souhaite organiser une manifestation sur le bien-être et créateur sur la base de loisirs du lac. Monsieur le Maire demande que cette manifestation soit programmée avec le restaurant l'authentique.

SÉANCE DU 21 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire.

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Monsieur Laurent ROUSSEL, Monsieur Madame Isabelle BENAZET, Madame Ingrid BISCH, Jean-Philippe CAMPAGNE, Madame Sandrine DELOM, Monsieur Jean-Luc MARIANI, Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE et Madame Solange VERKINDEREN.

Absents excusés : Monsieur Aurélien DELPECH et Monsieur Nicolas SCHIAVON.

Absent : Monsieur Cédric FAURE

Procurations de vote : Néant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 avril 2025,
2. Délibération pour déterminer l'organisation du temps de travail des services techniques durant la période estivale,
3. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à réaliser un prêt pour le financement des travaux de voirie 2025,
4. Délibération afin de bénéficier d'une étude sur les besoins de couverture mobile dans le cadre du dispositif New-Deal initié par l'État,
5. Délibération modificative n°1 budget primitif 2025,
6. Questions diverses.

Monsieur Laurent ROUSSEL est nommé secrétaire de séance.

Points 1, 3 et 5 de l'ordre du jour :

Ces points de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour : Délibération pour déterminer l'organisation du temps de travail des services techniques durant la période estivale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que : « *La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérante, après avis du comité social territorial. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail*. »

Dans le respect du cadre légal et règlementaire relatif au temps de travail, il est proposé de modifier l'organisation des cycles de travail au sein des services techniques de la commune de SAINT-YBARS, afin de préserver la santé et la sécurité des agents (fortes chaleurs).

Ainsi, il est proposé que les agents des services techniques soient soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année civile :

- du 1er janvier à la fin juin et de la fin Août au 31 décembre, semaine de 35 heures sur 4 jours ou bien 4,5 jours,
- de la fin juin à la fin août, semaine de 35 heures sur 5 jours.

Au sein de ce cycle annuel, les agents seront soumis à des horaires fixes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, **décide** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

Point 3 de l'ordre du jour : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à réaliser un prêt pour le financement des travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour financer les travaux de voirie 2025, il est nécessaire d'avoir recours à un prêt auprès d'un établissement financier pour un capital de 150 000 €.

Pour ce faire, il propose de réaliser un prêt via un crédit à long terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique :

- Durée : 10ans
- Taux fixe : 3,40%
- Périodicité de remboursement : trimestriel termes constants en capital
- Montant des intérêts : 27 572,75€
- Frais de dossier : 225,00€ payables au premier déblocage

Après en avoir délibéré, le Conseil par 9 voix pour et une abstention (Madame Isabelle BENAZET) :

- **Décide** de retenir la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer toutes les formalités administratives.

Point 4 de l'ordre du jour : Délibération afin de bénéficier d'une étude sur les besoins de couverture mobile dans le cadre du dispositif New-Deal initié par l'État

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'État fait actuellement le point sur les zones blanches persistant sur le Département.

La commune de SAINT-YBARS a été identifiée comme ayant besoin de couverture mobile sur plusieurs sites. Ne bénéficiant que très peu de dotations départementales pour cette dernière année du dispositif, il est nécessaire de prioriser les sites ayant besoin de couverture par les 4 opérateurs avec une seule dotation « 4 opérateurs » par commune. Aussi, la priorisation serait à effectuer soit sur le hameau de Pirié, soit Escapat le Vieux. Il propose de retenir le secteur de Escapat le Vieux qui comporte plus d'habitations à desservir.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 9 voix pour et une abstention (Madame Isabelle BENAZET) **décide** de retenir le secteur d'Escapat le Vieux afin de bénéficier d'une étude sur les besoins de couverture mobile dans le cadre du dispositif New-Deal.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

Monsieur le Maire informe que du fait de l'application de la nouvelle carte scolaire, les élèves de Lézat sur Lèze pourront aller au lycée d'Auterive (31) mais pas ceux de Saint-Ybars. De même alors que la ligne de bus au départ de Saint-Ybars dessert directement le lycée de Muret (31), les élèves de la commune n'ont pas non plus le droit d'y aller. Seuls les lycées de Pamiers leurs sont ouverts. De ce fait certains parents envisagent de déménager pour pouvoir bénéficier du lycée de leur choix. (*Affaire à suivre*).

Madame Isabelle BENAZET demande si le tracteur qui vient d'être acheté d'occasion par la commune est en panne. Monsieur le Maire répond qu'il y a effectivement eu un problème électronique mais que celui a été réparé et reprend du service le lundi suivant. Ce tracteur de marque Carraro à 10 000 heures au compteur. Il permettra d'assurer tout ce que le tracteur actuel de marque Carraro acheté en 2006 arrivant en bout de course a du mal à faire.

Le nouveau tracteur est sous garantie, la commune n'a donc rien eu à débourser pour sa réparation.

Madame Ingrid BISCH demande que les chemins de randonnées soir réouvert avant la fête du village. Monsieur le Maire répond qu'il va demander à la communauté de communes de s'en occuper. Il y avait effectivement eu un oubli de leur part l'année dernière.

Madame Isabelle BENAZET demande des renseignements sur l'appel d'offre lancé pour des menuiseries pour le CLAE et qu'elles sont les entreprises consultées. Monsieur le Maire répond que le CLAE à 25 ans et se trouve en très mauvais état. Il doit être rénové. Les travaux prévus portent sur la rénovation du chauffage avec la mise en place d'une climatisation réversible, la pose de

stores, la réfection des WC avec l'aménagement d'un WC aux normes accessible aux personnes à mobilité réduite et le rafraichissement des peintures. Ces travaux, chiffrés à 40 000 €, ont présentés dans les grandes lignes au conseil municipal lors du vote du budget primitif du 12 avril 2025. Compte tenu du faible montant global des travaux, il n'y a pas d'obligation de mise en concurrence des entreprises. La consultation s'est donc faite de gré à gré, la mairie préférant travailler avec des artisans locaux et réactifs sur lesquels elle peut compter par la suite en cas de dépannage, même s'ils sont un peu plus chers que les grosses entreprises du bâtiment.

Madame Isabelle BENAZET indique que sa fille est tombée dans l'escalier qui relie sa maison à la rue de la Promenade de derrière la ville et s'est fissurée une vertèbre. À la suite de quoi, elle a demandé à Monsieur le Maire de faire immédiatement réparer cet escalier par les employés municipaux ; demande à laquelle Monsieur le Maire a refusé d'accéder aux motifs :

- qu'il existe un deuxième escalier en bon état juste à côté (ayant été récemment remis en état par les employés municipaux) qui peut tout aussi bien être emprunté,
- que les employés municipaux étant entièrement mobilisés sur l'entretien des espaces verts, ils ne pourront pas procéder à cette réparation avant le mois de septembre prochain.

Par voie de conséquence, en attendant, Monsieur le Maire a pris un arrêté d'interdiction d'emprunter cet escalier et l'a fait barrer par les employés municipaux pour éviter qu'une autre personne de s'y blesse.
Madame Isabelle BENAZET précise qu'elle a fait passer un expert et que l'escalier voisin n'est pas aux normes. Il s'agit en effet d'un escalier très ancien en briquettes et qui ne répond pas aux normes modernes en vigueur. Elle prend note que Monsieur le Maire privilégie l'entretien des espaces verts à la sécurité de ses concitoyens.
Un débat s'engage et il est envisagé par une partie du conseil de supprimer les deux escaliers et de réouvrir la voie d'accès communale aux maisons qui longeait initialement les façades. En effet, tous les aménagements et plantations réalisés devant les maisons sont tous situés dans l'espace public. Le plus sûr serait effectivement de supprimer ces escaliers qui même rénovés demeureraient potentiellement dangereux au profit d'un cheminement en pente douce passant devant les différentes maisons. (*Affaire à suivre*).

Madame Isabelle BENAZET demande si la Mairie a pris des mesures vis-à-vis des arbres à côté de l'ancien café Bénazet qui menacent la circulation. Monsieur le Maire répond qu'il en parlé avec le propriétaire et lui a demandé de s'occuper de la coupe et l'évacuation de ces arbres.

La parole est donnée par Monsieur le Maire à Madame Béatrice SOULA qui a assisté conseil municipal.

Madame Béatrice SOULA demande comment va être financé le crédit pour la voirie (Point 3 de l'ordre du jour). Les membres du conseil municipal lui indiquent que ce financement sera assuré par les dotations de l'État, les loyers et les impôts fonciers. Ce sont ainsi environ 100 000 € qui rentrent annuellement dans les caisses de la commune et permettent de payer notamment les annuités du crédit.

Madame Béatrice SOULA demande pourquoi avant de prévoir des dépenses aussi importantes, la population n'est-elle pas consultée (vote). Monsieur le Maire répond que les voies communales sont dans état déplorables et qu'il est urgent d'y remédier. Cela n'a pas pu être fait plus tôt en raison du fort endettement qu'avait jusqu'ici la commune avec les travaux de réfection de la digue du lac, la réfection du clocher de l'église, l'achat du restaurant l'Authentique et plus récemment les travaux de l'école. Maintenant que les finances se sont assainies, il est enfin possible d'envisager de placer ces travaux en haut des priorités communales.

Mesdames Béatrice SOULA et Isabelle BENAZET demandent qu'au même titre que l'ordre du jour des conseils municipaux, les comptes-rendus soient également envoyés par courriels à tous les concitoyens qui ont donné leurs coordonnées à la mairie pour que cette dernière puisse les informer directement de ce qui se passe dans la commune sans devoir venir consulter le tableau d'affichage. Après un débat, cette proposition est acceptée et le présent compte rendu sera également transmis par courriel.

Madame Béatrice SOULA demande que le boulodrome du lac de Saint-Ybars soit nettoyé et remis en service car on ne le voit plus.

Monsieur le Maire en prend note et va demander aux employés de s'en occuper dès que possible.

Madame Béatrice SOULA demande si le problème de GPS pour les camions a été réglé car beaucoup trop de camions passent par Saint-Ybars et certains se bloquent au niveau du chemin de la Tourelle qui est totalement inadapté pour la circulation poids-lourds. Elle précise également que les sens interdits ne sont pas toujours respectés et que de manière générale les véhicules roulent beaucoup trop vite dans l'agglomération. Les membres du conseil municipal lui indiquent que l'axe qui traverse Saint-Ybars est départemental et ne peut donc pas être interdit aux camions. Le chemin de la Tourelle est quant à lui communal et déjà interdit aux camions. Au cours des échanges, il est également envisagé la mise en place d'un radar pédagogique. Celui-ci fait débat quant à l'efficacité de ce type de dispositif. (*Affaire à suivre*).

Élections 2026

Municipales 15 et 22 mars

Pour voter, inscrivez-vous sur les listes électorales **jusqu'au 6 février * !**

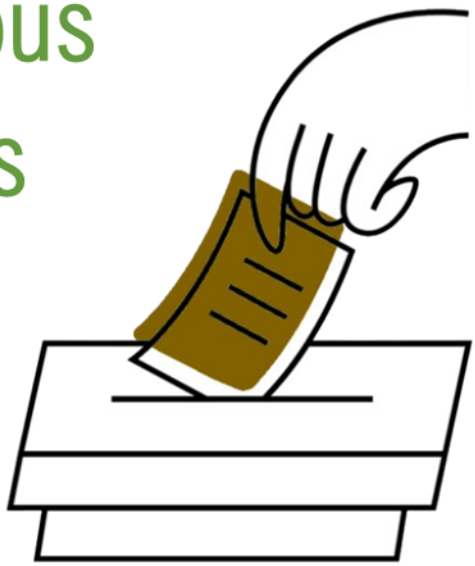

** Inscription en ligne jusqu'au 4 février, en mairie jusqu'au 6 février.*

Retrouvez Saint-Ybars sur Facebook

Inscrivez-vous sur la liste de diffusion au secrétariat de mairie et recevez les infos en temps réel.

Appel à contribution : si vous avez des idées, faites nous les partager…
🖂 : mairie@saint-ybars.fr

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune. Il est également consultable sur le site internet de la mairie : www.saint-ybars.fr

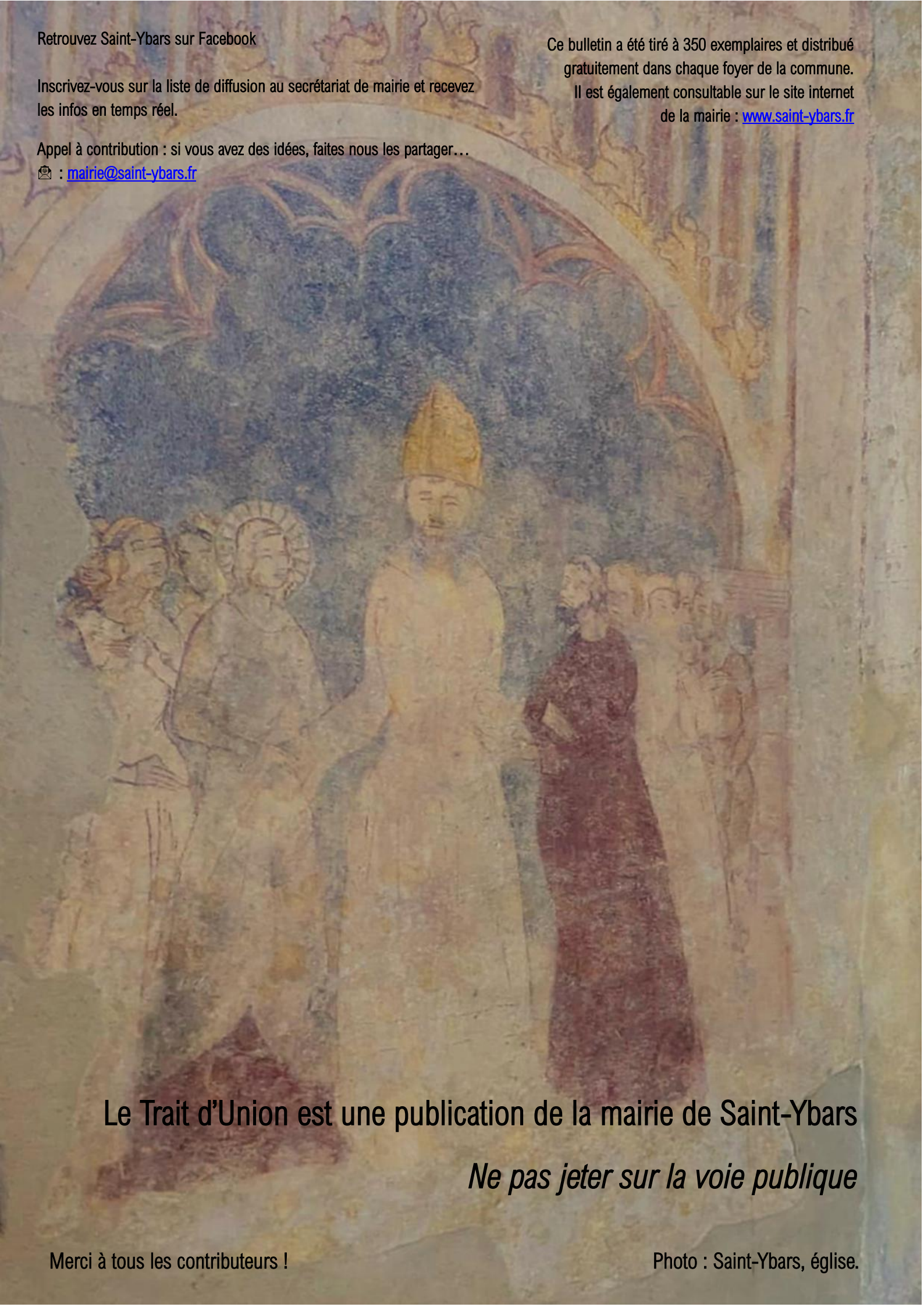

Le Trait d'Union est une publication de la mairie de Saint-Ybars

Ne pas jeter sur la voie publique

Merci à tous les contributeurs !

Photo : Saint-Ybars, église.